

Session du Comité de Coordination des CMCAS du 23 avril 2015

Motion

Alors que le ministère travaille sur un projet de loi portant sur la transparence des comptes des CMCAS et de la CCAS, bien que ceux-ci soient certifiés et attestés, nous lui demandons de mettre autant de force à obtenir la transparence sur le calcul du 1%.

Nous exigeons du ministère la convocation immédiate d'une réunion tripartite (Fédérations, Employeurs et Tutelle) pour que toute la transparence sur le calcul du 1% soit faite.

Motion adoptée le 23 avril 2015 par la Session du Comité de Coordination des CMCAS